Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1913)

Heft: 140

Rubrik: Communications des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Communications du Comité Central.

Présentations pour les nouvelles nominations dans la Commission fédérale des B.-A.

Le Comité central a été averti tardivement que les présentations pour la Commission fédérale des B.-A. devaient se faire plus vite cette année que cela n'était le cas précédemment, aussi avons-nous dû procéder par voie de circulaires aux présidents des sections, afin d'obtenir une réponse très rapide.

Les onze réponses parvenues au secrétaire central ont donné le résultat suivant :

L. de Meuron,	9 voix
S. Righini,	8 »
A. Hermanjat,	8 »

Buri, Emmenegger, Moser et Hodel (!) obtiennent quelques voix (le dernier une seule).

Notre Exposition à Zurich.

Nous avons lieu d'être satisfaits du résultat de notre Exposition à Zurich qui vient de clore ses portes. Malgré les nombreuses expositions auxquelles les artistes ont été conviés cette année, il fut envoyé à l'examen du jury 491 œuvres dont 181 ont été refusées ; mais ajoutons aussi que le jury a gardé au moins une œuvre de tous nos membres actifs qui se sont présentés. L'exposition a été très bien accueillie par la presse. Voici quelques chiffres qui donneront mieux l'idée de la réussite de cette entreprise. Les entrées sont montées au chiffre de 9381. Il a été vendu 74 œuvres pour un total de fr. 15,580 —.

Groupe d'Art Décoratif.

Le 22 novembre, les trois délégués nommés par l'Assemblée générale pour étudier la question du groupement des artistes décorateurs au sein de notre Société, se sont réunis à Neuchâtel. Ce sont MM. *H. Frey*, de Bâle, *F. Bocquel*, de Genève, et *Th. Delachaux*, de Neuchâtel.

Ce groupement doit tout d'abord être envisagé pour l'Exposition nationale à Berne en 1914, comme cela avait été prévu par l'assemblée générale d'Olten, car ce groupement peut exister avant même d'être formé en *société filiale* ou *section d'art décoratif*, cette seconde question devant être tranchée par l'Assemblée générale prochaine.

L'Exposition nationale de 1914 prévoit une section d'Art décoratif à laquelle sera consacrée une surface de 200 m². Elle sera régie par un règlement spécial paru à la suite du règlement de la XIIe Exp. nat. des B.-A. dont elle fait partie. Elle aura un jury spécial de cinq membres, choisi par la Commission fédérale des B.-A. parmi les spécialistes.

La Commission d'étude a jugé utile de prendre comme base de ce groupement, du moins provisoirement, le texte même du règlement fédéral ainsi conçu :

« L'admission d'œuvres dans la Section d'art décoratif a lieu exclusivement d'après les principes purement artistiques. Chaque objet doit représenter un travail individuel, original, au caractère artistique nettement prononcé, exécuté à la main par un seul et même artiste et dans la matière définitive. »

Il faut maintenant que tous nos collègues que ce groupement intéresse veuillent bien nous dire :

1° S'ils comptent participer éventuellement a un groupement de notre société.

2° Quelle place leur est nécessaire. (Surface de plancher ou surface de paroi). (Maximum 1 m² par exposant).

3° S'ils possèdent des vitrines, dans le cas où celles-ci leur sont nécessaires.

Le temps étant très limité, nous prions instamment chacun de bien vouloir répondre au plus vite afin que nous puissions adresser la demande d'Exposition collective en temps voulu.

Adresser les réponses avant le 20 décembre à M. Th. Delachaux, Évole, 33, Neuchâtel, s. v. p.

Pour la création de la section d'Art décoratif parmi les membres de notre Société et afin de pouvoir présenter des propositions fermes à l'Assemblée générale de 1914, il y aurait avantage à ce que les intéressés puissent se réunir en assemblée dans le courant du mois de janvier. Ce serait également l'occasion de discuter la préparation et les dispositions pour le groupe à l'Exposition nationale.

Nous nous permettons encore de rendre attentif au fait que ce groupe ne fera nullement double emploi et qu'il sera conçu sur des bases absolument différentes de celles des deux sociétés qui viennent de se créer : le *Werkbund suisse* et l'*Œuvre*, son pendant romand.

Nous espérons vivement que cet appel trouvera un écho favorable et que chacun verra le grand avantage qu'il y a pour les artistes décorateurs de notre Société à se grouper en collectivité, tout d'abord en vue de 1914 à Berne et ensuite d'une façon durable pour l'avenir.

Pour la Commission d'étude :
Théodore Delachaux,
Secrétaire central.

Communications des Sections.

Lettre de Paris.

L'association des artistes suisses à Paris et les membres de la Section des P. S. et A. S. ont ouvert une petite exposition de leurs œuvres au 39, rue Boissy d'Anglas à la Galerie Manoury, qui a mis gracieusement son local à la disposition de notre association. Il est triste de voir comme peu de membres de la section ont tenu à encourager par leur présence les jeunes qui, en pleines études, se groupent autour d'eux.

Cependant, 26 exposants ont répondu avec entrain.

Maintenant les artistes suisses de Paris ont un local et s'assemblent le premier mercredi de chaque mois au local, 137, Boul. Saint-Germain. Tous sont priés d'y assister. Si nos réunions n'attirent pas les visiteurs, le local lui vaut la visite, car notre hôtel particulier est une des choses à voir à Paris.

Le 27 mars, un banquet en l'honneur de Hodler réunira le dîner annuel des Artistes suisses et le dîner mensuel des gens de lettres et artistes suisses. Cela à 7 heures et demie au Restaurant Franco-Italien, 9, Boul. des Italiens.

Tous sont priés d'y venir et de s'inscrire auprès de M. Kaelin, 10, Rue de la Grande Chaumière. SANDOZ.

Lettre de Berne.

La Section de Berne organise, comme les années précédentes, une exposition de Noël au Musée des Beaux-Arts. Les artistes suivants font partie du Jury : Boss, Cardinaux, Link, Buri, Balmer, Hænny et Hubacher. Comme suppléants : Tièche, Baumgartner et Brack.

Durée de l'Exposition : 30 novembre au 31 décembre 1913.

HUBACHER.

Lettre de Munich.

La Section de Munich a discuté dans sa dernière séance, entre autres, l'article de *C.-A. Loosli*, « Un concours manqué », et a décidé de publier dans l'*Art suisse* une courte réplique au sujet de l'article 1 de ses *normes pour les concours artistiques*.

Nous trouvons que dans l'article C.-A. Loosli : *Un concours manqué*, l'auteur n'a pas compris complètement les intérêts des artistes qui prennent part à des concours.

Nous reconnaissons volontiers les efforts de M. Loosli pour l'amélioration des concours, mais nous sommes obligés de nous élever contre l'article 1 de ses « Normes ».

Cet article est ainsi conçu :

« Partout où il s'agit de problèmes d'intérêt local, il ne doit être fait que des concours locaux. »

C'est un fait dans les concours de ces dernières années, seuls les artistes originaires ou habitant le lieu où le concours était émis avaient droit d'y participer.

Cependant, par cette façon d'agir, les artistes qui sont par hasard originaires d'endroits où très rarement ou jamais de pareils travaux artistiques ne sont mis au concours, se trouvent exclus des commandes officielles, surtout encore s'ils habitent l'étranger. Par contre, si dans ces endroits, il est tout de même émis un concours, il y est invité régulièrement un certain nombre d'artistes du dehors. Il est évident que cette manière de procéder est au détriment des artistes locaux.

C'est pourquoi nous sommes d'avis que pour des concours d'une certaine importance, les frontières des cantons ne devraient pas faire loi.

Il est évident, malheureusement, que nous ne pouvons pas forcer les gouvernements cantonaux et les comités locaux à suivre nos désirs. Nous devrions cependant faire des efforts pour que les concours soient ouverts à tous nos collègues, afin d'éviter qu'un certain nombre d'entre eux en soient exclus, simplement par le fait de leur lieu d'origine.

Pour la Section de Munich :

Le Secrétaire, Alfred PFENNINGER. *Le Président,* Fritz KUNZ.

Lettre de Lucerne.

Lucerne, le 1er décembre 1913.

M. Hans Emmenegger, qui fut pendant de longues années le président de notre section, vient de donner sa démission comme tel avec les motifs qui le forcent à cette décision. De même, M. le prof. R. Elmiger, architecte, démissionne également de sa charge de vice-président-caissier.

Dans sa séance du 21 novembre, la section exprima ses plus chaleureux remerciements aux deux membres du comité sortant pour leur dévouement et leur activité dans leurs charges. Elle nomma à leur place MM. le prof. E. Renggli, peintre, comme président, et M. Georg Troxler, peintre, comme vice-président-caissier. *Le Secrétaire,* K. MOOSDORF.

Déclaration.

A la suite d'attaques anonymes contre l'affiche de Cardinaux pour l'Exposition nationale, les soussignés, membres du jury, ont demandé des renseignements officiels auprès de la direction générale de l'Exposition nationale. Il ressort de ces déclarations formelles reçues de la direction, qu'on a tenté de discréditer par des affirmations tendancieuses et inexactes une œuvre artistique d'une valeur incontestable.

Nous comprenons que dans l'appréciation de toute œuvre d'art l'impression personnelle joue un rôle, mais elle n'est pas décisive au point de vue de la valeur artistique de l'œuvre. Pour cette dernière, le jugement de professionnels seul doit être pris en considération.

Nous tenons à constater les faits suivants :

Le jury a décerné à l'*unanimité* le premier prix au projet Cardinaux (procès-verbal du 20 janvier 1912).

Dans la séance du Comité central de l'Exposition nationale suisse à Berne, avec le jury du concours de l'affiche (présents : 20 membres du Comité central, ainsi que M. le Dr Locher et deux membres du jury : MM. Albert Welti et Sig. Righini), il fut décidé que le projet Cardinaux serait exécuté comme affiche. Le Comité de direction devait préalablement s'entendre avec l'artiste, éventuellement en présence du Jury, pour discuter quelques modifications qui paraissaient nécessaires à une grande partie des membres du Comité central. Après les corrections, il serait décidé si le projet « Cavalier » serait seul exécuté comme affiche et quel en devra être le tirage ? (Procès-verbal du 19 février 1912.)

Les soussignés, membres du jury, n'ont rien à ajouter à leur jugement. L'affiche de l'Exposition nationale suisse à Berne est et reste une des meilleures œuvres du peintre d'affiches renommé Cardinaux.

14 novembre 1913.

Signé : Max BURI, peintre, Brienz.
Nikolaus HARTMANN, architecte, St-Maurice.
Ferdinand HODLER, peintre, Genève.
Sigismund RIGHINI, peintre, Zurich.

Sécession.

Il a été impossible à ceux qui s'intéressent à l'art suisse d'ignorer la violente campagne de presse née en Suisse allemande au lendemain de l'exposition de Munich et dirigée contre l'orientation actuelle de notre art national. La lettre tendancieuse de M. W. Ritter à « La Semaine littéraire » ne laissait même pas découvrir toute la vérité.

M. W. Ritter combattait Hodler et les hodlérisants ou du moins tous ceux en qui il croyait surprendre une imitation du maître bernois. Ses amis, — ou les amis de ses idées, trouvèrent mieux encore. Voyant que cet épouvantail, le hodlérisme, n'alarmait plus personne, ils dénoncèrent à la vindicte officielle et publique quelque chose de mieux : la « Hodlerclique ».

La « Hodlerclique » pour ces messieurs comprend l'administration fédérale des beaux-arts, les jury des expositions, la Société des peintres et sculpteurs et tous ceux qui de près ou de loin les protègent et les défendent.